

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Direction générale
de la gendarmerie nationale*

Direction des soutiens et des finances

**Arrêté du 9 septembre 2020 abrogeant l'arrêté du 2 janvier 2020 relatif aux attributions
et à l'organisation du Centre national du soutien logistique du Blanc (Indre)**

NOR : INTJ2023000A

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense, notamment son article R. 3225-4 ;

Vu le code de la sécurité intérieure, notamment son article L 421-2 ;

Vu l'arrêté du 12 août 2013 modifié portant organisation interne du secrétariat général du ministère de l'intérieur, notamment son article 20-4 ;

Vu l'arrêté du 2 janvier 2020 relatif aux attributions et à l'organisation du commandement du soutien opérationnel de la gendarmerie nationale du Blanc (Indre),

Arrête :

Article 1^{er}

L'arrêté du 2 janvier 2020 relatif aux attributions et à l'organisation du Centre national de soutien logistique du Blanc (Indre) est abrogé.

Article 2

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 9 septembre 2020.

Pour le ministre et par délégation :

*Le colonel, sous-directeur
de l'organisation et des effectifs,*

H. CHARVET